Mairie de
Bretteville-sur-Odon

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ANIMAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

Le Maire de BRETTEVILLE SUR ODON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2212.5,
VU le Code de la Santé Publique,
VU le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et 131-13,
VU le Règlement Sanitaire Départemental du Calvados du 12/05/1981 et notamment ses articles 97 et 99.6,
CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de réglementer la circulation des animaux et de réprimer les déjections canines afin de conserver en bon état de propreté et de salubrité le domaine public ou privé communal et particulièrement les endroits spécialement réservés aux jeux d'enfants,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est interdit de laisser errer les animaux dans le domaine public ou privé de la commune. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.
Article 2 : Les déjections canines sont interdites sur la totalité du domaine public ou privé de la commune : espaces réservés aux enfants, voies, espaces verts et notamment sur les sites du Centre Socioculturel et du Domaine de la Baronnie.
Article 3 : La présence de chiens est interdite dans le Parc de l'Odon, sur le site « terrains de sports et plaine de jeux » et dans les cimetières.
Article 4 : Tout propriétaire ou responsable de chiens est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de son animal sur tout le domaine public ou privé de la commune.
Article 5 : Les contrevenants au présent règlement seront verbalisés par l'application d'une contravention de 1ère classe.
Article 6 : Le Directeur Général des Services, le responsable des Services Techniques, le Garde Champêtre municipal et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet du Calvados, affiché et publié.

Fait en Mairie, le 1er septembre 2006

Le Maire :

MAIRIE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON (Calvados)

Pierre ESTRADE. -

PRÉFECTURE DU CALVADOS
- 4 SEP. 2006
COURRIER

Département du Calvados - Arrondissement de Caen - Canton de Caen I - BP 41 - 14760 Bretteville-sur-Odon
Téléphone : 02 31 80 10 00 Télécopie : 02 31 26 19 66 E-mail : mairie@brettevillesurodon.fr